



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-quatrième session**

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 6 de l'ordre du jour

**Établissement de modalités et de procédures concernant  
le fonctionnement et l'utilisation du registre public  
visé au paragraphe 12 de l'article 7  
de l'Accord de Paris**

**Établissement de modalités et de procédures concernant  
le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé  
au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a entrepris l'examen du registre public visé à l'article 7, paragraphe 12, de l'Accord de Paris.
2. Le SBI a pris note des vues exprimées par les Parties durant la session sur cette question, notamment sur les liens existants ou potentiels avec le point 5 de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session du SBI, la poursuite des travaux du secrétariat sur le registre provisoire<sup>1</sup>, le site Web tenu par le secrétariat sur les initiatives de planification de l'adaptation<sup>2</sup> et les travaux du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.
3. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-cinquième session (novembre 2016).

---

<sup>1</sup> Consultable sur la page <http://www4.unfccc.int/ndcregistry>.

<sup>2</sup> <http://unfccc.int/8932>.

